

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 9 mars 2021

Délibération 2021_03_08



Objet : Approbation du compte-rendu du 11 février 2021

Le neuf mars deux mille vingt-et-un, à neuf heures et trente minutes, à Orvault, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du deux mars deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 12 (23 voix)

Annabelle GARAND (2 voix), Éric PROVOST (3 voix), Daniel GUILLÉ (1 voix), Philippe ROUSSEAU (1 voix), Freddy HERVOCHON (3 voix), Jacques PRIMITIF (1 voix), Jean-Sébastien GUITTON (4 voix), Jean-Claude LEMASSON (4 voix), Claude CAUDAL (1 voix), Luc NORMAND (1 voix), Jean-Marc JOUNIER (1 voix), Saïd EL MAMOUNI (1 voix).

Absents représentés : 7 (10 voix)

Jean-Pierre BRU (1 voix) donne pouvoir à Daniel GUILLÉ, Olivier DEMARTY (1 voix) donne pouvoir à Éric PROVOST, Jean-Yves HENRY (2 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON, Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL, Claire TRAMIER (3 voix) donne pouvoir à Freddy HERVOCHON, Yannick BENOIST (1 voix) donne pouvoir à Jacques PRIMITIF, Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Philippe ROUSSEAU.

Assistaient également :

Maud DANET, Caroline ROHART, Virginie RICORDEL

Nombre de votants : 19 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 33 voix.

Secrétaire de séance : Saïd EL MAMOUNI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir résumé brièvement le compte rendu de la réunion du 11 février 2021, Monsieur le Président invite les membres à faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes de modifications du document.

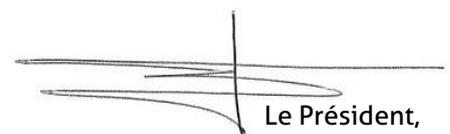
Aucune remarque n'est formulée.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

- **Adopte** le compte-rendu de la réunion du 11 février 2021.

La séance s'étant tenue en visioconférence, l'approbation de ce compte-rendu confirme les votes exprimés lors de cette réunion.

Fait à Orvault, le 9 mars 2021


Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON